

Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

Lettre du Département des Risques Professionnels

RISQUE



ADDICTIONS ET BOULOT : MÉLANGE À HAUT RISQUE

La dépendance à une substance psychoactive (alcool, drogue, médicament) constitue un risque professionnel à part entière, pas toujours facile à déceler ni à aborder avec la personne concernée. La mise en place de mesures de prévention s'impose... parce que tous les secteurs d'activité sont exposés et que les addictions ne s'évanouissent pas une fois passée la porte de l'entreprise.

Le dernier baromètre santé de l'INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé) révélait que tous les secteurs étaient touchés par le problème des addictions. Certains plus que d'autres : l'agriculture et la pêche par la consommation d'alcool ; la restauration, l'information-communication, les arts et spectacles, par les drogues illicites. Même si le stress, dans certains domaines d'activité, explique en partie cette réalité, le milieu professionnel n'est pas forcément à l'origine d'une conduite addictive. Au contraire, le plus souvent, le travail semble être un rempart contre les addictions.

PLAISIR, RÉCOMPENSE, DÉPENDANCE

Le problème, c'est qu'en entreprise, les addictions génèrent des comportements à risques pour le salarié concerné et les autres.

Perte de vigilance, d'équilibre, somnolence, modification de la perception : selon les produits utilisés (alcool, cannabis, cocaïne, médicaments psychotropes, etc.) les effets sont différents. Cependant, ces substances ont une propriété commune : celui qui en consomme s'expose de manière plus importante à certains risques, quand il conduit un véhicule ou qu'il utilise une machine dangereuse, par exemple.

L'ADDICTION, C'EST LE PROBLÈME DE TOUS

Même si, en général, tout le monde a conscience du problème causé par un collègue sous l'emprise d'une substance psychoactive, il n'est jamais facile d'en parler ouvertement.

Toute action préventive devra s'inscrire dans une dynamique collective et non

POT D'ENTREPRISE : AVEC OU SANS ALCOOL ?

En France, l'alcool est de loin la substance psychoactive la plus consommée. Si, en entreprise, le pot est une tradition bien ancrée, il n'est pas obligatoire de l'alcooliser. L'employeur peut décider d'interdire la consommation d'alcool via le règlement intérieur. Néanmoins, fêter la retraite d'un collègue à l'eau pétillante peut être mal accepté (surtout en Aquitaine où le vin est roi). Il existe alors des alternatives pour limiter les risques : calculer à l'avance la quantité d'alcool raisonnable par personne, prévoir de quoi manger pour « éponger », distribuer des éthylotests et surtout, passer le message de la modération. Chaque année, 45 000 décès sont dus à l'absorption d'alcool !

stigmatisante, en lien avec le service de santé au travail.

En premier lieu, établir un constat, accepté par tous, permettra d'éviter les situations de déni. Cette étape préalable importante créera des conditions favorables à la mise en place d'un comité de pilotage représentatif de l'ensemble du personnel.

En parallèle, des actions de sensibilisation et de formation permettront à l'entreprise de définir plus facilement sa démarche de prévention, sur des actions notamment de repérage, de suivi, de prise en charge, voire de retrait du poste ou de contrôle et de maîtrise du risque.

Les rôles de chacun doivent être clairement définis et connus par tous, à chaque étape de la démarche. Il est également important de bien identifier les signaux d'alerte et les indicateurs de suivi.

C'est d'ailleurs à ce niveau que le rôle du médecin du travail est déterminant : il aide à mettre en place des indicateurs pertinents pour évaluer l'évolution des conduites addictives (postes ou unités touchés, quantité consommée, fréquence de consommation), dans le respect de la confidentialité.

TÉMOIGNAGE

« NOUS AVONS DÉCIDÉ DE LES ÉPAULER »

« Notre association fait travailler des personnes en difficultés sociales ou professionnelles ponctuelles. En atelier ou en chantier d'insertion, elles peuvent occuper des postes de chauffeurs ou d'agents d'entretien d'espaces verts et manient alors des machines dangereuses. Tous les postes étant considérés comme des postes à risques, travailler sous l'emprise d'alcool ou de drogue peut avoir de graves conséquences. Nous avons des doutes sur quelques personnes, mais rien de probant. Or, lors du réveillon de Noël 2012 (sans alcool), nous avons surpris des salariés en train de consommer des boissons alcoolisées dissimulées dans le coffre de leur voiture. Nous n'avons pas voulu leur jeter l'opprobre ni les sanctionner. Au contraire, nous souhaitons épauler les personnes souffrant d'addictions. Mais il fallait d'abord dépister le problème ; alors, comme précisé depuis dans notre Règlement Intérieur, nous avons eu recours à l'éthylomètre : régulièrement, les salariés et la direction se soumettent à ce contrôle d'alcoolémie. En parallèle, une équipe permanente composée d'encadrants techniques et d'une accompagnatrice socioprofessionnelle informe les salariés sur les risques liés aux addictions.

Nous avons sensibilisé le personnel en organisant des ateliers sur la santé au travail avec l'Antenne Girondine d'Insertion (psychologue et médecin) et invité la CARSAT à parler d'une démarche globale de prévention contre le risque des addictions. Les pratiques ont changé : l'un de nos salariés nous a même demandé de l'aide. Nous l'avons accompagné à son premier rendez-vous à l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie). Depuis trois ans, nous n'avons constaté aucun comportement à risque. On ne se voile plus la face. »

Laurent Barrau,
Directeur de REV (Réalisation Environnement Valorisation)

+ d'INFOS

- Sur www.inrs.fr :
 - > TC 152 : « Alcool et travail »
- Dossier web :
 - > Addictions
 - > 3 clés pour la prévention en entreprise
- Le site de l'ANPAA : www.anpaa.asso.fr



L'INITIATIVE « CLUB RH » : NOUS PROPOSONS UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Frédérique Caumontat
contrôleur de sécurité à la CARSAT Aquitaine

Créer un club pour partager ressources et infos avec les entreprises sur le thème de la santé au travail ? C'est le concept du Club RH, animé par Frédérique Caumontat, contrôleur sécurité et Chantal Villotta Germain, responsable opérationnelle à la Tonnellerie Darnajou. Et ça marche !

Quel est le but du club RH ?

Le club RH réunit autour de la table les fonctions Ressources Humaines issues de secteurs d'activités variés (négoce en vin, établissement de soins, médico-social, etc.) et d'autres acteurs de la prévention internes et/ou externes (médecin du travail...), avec des contrôleurs de la CARSAT Aquitaine. Selon leur disponibilité, les entreprises représentées au sein du club accueillent les réunions et assurent l'ensemble de la logistique.

Comment fonctionne-t-il ?

Nos rendez-vous réguliers (3 à 4 par an sur un format court de 9h à 15h) sont des temps d'échange et de partage de connaissances autour du thème de la prévention des risques professionnels. Le premier sujet abordé concernait la prévention des addictions. Il arrive à son terme. Nous songeons maintenant au thème « Santé et qualité de vie au travail ».

Chaque participant apporte sa contribution selon ses connaissances et/ou selon les recherches qu'il effectue et qu'il pense être profitable au club. L'objectif : pouvoir se saisir des ressources mises en commun pour développer des actions de prévention ciblées.

Que gagnent les entreprises à rejoindre ce club ?

Même si les entreprises appartiennent à des secteurs d'activités différents, elles partagent souvent des difficultés communes. À travers le club, elles apprennent à se connaître, à partager leurs difficultés et à échanger sur les bonnes pratiques.

Ces rendez-vous leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'identifier des outils et des ressources sur lesquels elles pourront ensuite s'appuyer pour organiser leur prévention des risques.

+ d'INFOS

> prevention3@carsat-aquitaine.fr
05 56 11 67 09

UN SALARIÉ SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL EST-IL HABILITÉ À TRANSPORTER UN BLESSÉ, À L'HÔPITAL PAR EXEMPLE ?

Le transport d'un blessé à l'hôpital implique de bouger la victime et, par conséquent, de potentiellement aggraver son état. Il est donc préférable de faire appel à un médecin ou aux services d'urgence (par le 15 ou le 18 ou le 112) qui décideront du moyen de transport le mieux adapté à l'état de la personne.

D'autre part, le sauveteur secouriste du travail qui conduit le blessé à l'hôpital s'expose à un risque d'accident de la circulation qui pourrait aggraver le cas échéant l'état du blessé.



L'AFFICHAGE DANS LES RÈGLES

Ni gadgets, ni gommettes, les pictogrammes affichés dans les entreprises servent à décrire et signaler une situation de danger et à prescrire un comportement déterminé. Savoir quoi et où afficher, c'est déjà un geste de prévention ! Pratique : l'INRS propose de télécharger l'ensemble des symboles réglementaires remis à jour et regroupés en 5 répertoires (avertissement de danger, interdiction, obligation, incendie et secours). Dans ce même kit, on trouve une plaquette reprenant l'ensemble des symboles de signalisation de santé et de sécurité au travail. À reproduire et utiliser sur tous supports, mais sans les modifier, ces pictos sont libres de droits.

+ d'INFOS

> À télécharger sur www.inrs.fr :
Outil 10 : « Pictogrammes de signalisation de santé et de sécurité au travail ».
ED 885 : « La signalisation de santé et de sécurité au travail ».

LES EMPLOYEURS SONT DU MATIN

Depuis 2010, le rendez-vous annuel des Matinées Employeurs permet aux entreprises de rencontrer des spécialistes de la CARSAT Aquitaine et des CPAM, dans chaque département d'Aquitaine. Ces demi-journées constituent des moments privilégiés d'information et d'échanges sur les dernières actualités comme la Déclaration Sociale Nominative, le compte pénibilité ou le contrôle et le signalement des arrêts de travail...

Les prochaines Matinées Employeurs auront lieu **du 22 mars au 7 avril** dans chaque département aquitain.

Après le café d'accueil et les interventions des organismes de protection sociale, le public pourra obtenir des réponses à ses questions, en direct.



+ d'INFOS

> Retrouvez les dates, les lieux et toutes les informations sur <http://entreprises.carsat-aquitaine.fr>

AT/MP EN AQUITAINE : LES GRANDES TENDANCES

Les statistiques 2014 de la CARSAT Aquitaine concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles sont tombées.

Le nombre des décès liés à des accidents du travail (AT) est en légère augmentation par rapport à 2013 : + 6,7 %, mais les AT graves, eux, connaissent une hausse assez importante de 24,6 %. Si l'on compare le nombre d'AT par rapport au nombre de salariés, l'activité du BTP reste la plus accidentogène avec 68 accidents de travail pour 1 000 salariés. Plus généralement, la santé et l'action sociale, mais aussi le travail temporaire et le service à la personne figurent parmi les activités les plus sinistrées.

Ce sont aussi ces secteurs les plus touchés par les accidents de trajets, dont le chiffre reste à peu près stable en 2014 (moins de 4 000 accidents recensés).

Les maladies professionnelles obéissent à la même tendance que les AT puisqu'elles sont en légère augmentation (+ 5,7 %, soit 2917 MP indemnisées)... mais près de 90 % d'entre elles sont liées aux Troubles Musculo-Squelettiques !

+ d'INFOS

> Ces statistiques régionales sont téléchargeables gratuitement sur www.carsat-aquitaine.fr (Prev.71)

GARAGES FICHÉS

Fumées de gaz d'échappement, aérosols, dégraissants, solvants, huiles, poussières... dans les entreprises de réparation d'automobiles, on connaît bien ces produits chimiques et les risques qui y sont attachés ! Les salariés exposés peuvent développer des allergies, des irritations, voire des pathologies plus graves comme un cancer pulmonaire ou lymphatique (leucémie).

Pour organiser une prévention efficace à chaque poste, des fiches élaborées à partir d'informations recueillies auprès d'une centaine d'entreprises, sont téléchargeables sur les sites de la CARSAT Aquitaine et de l'INRS.

Axées sur les métiers de la mécanique et de la carrosserie peinture (VL/PL), elles présentent pour chaque opération les produits auxquels peuvent être exposés les salariés, les risques associés et les mesures de prévention.



+ d'INFOS

> Fiches à télécharger sur <http://entreprises.carsat-aquitaine.fr>